



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE du lundi 15 décembre 2025

Date de convocation : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN (arrivé au point 42-2025), Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT Josselyne MANNEVILLE, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Suzanne PONS, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Christelle MARROT, Sylvain PINEAU

Christelle MARROT a donné procuration à Denis PARISE

Sylvain PINEAU a donné procuration à M. Philippe PROVENDIER

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

Délibération 42-2025 : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote des Budgets 2026 – Rapporteur Philippe PROVENDIER

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de procéder, avant le vote des Budgets Primitifs 2026, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissements.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption des différents Budgets, et sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide par 16 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Budget Principal		BP 2025 + DM	Ouverture par anticipation proposée 2026
Compte 2131	Construction Bât publics	44 000.00	11 000.00
Compte 2135	Installation Gales, agencet	4 000.00	1 000.00
Compte 2183	Matériel informatique	13 600.00	3 400.00
Compte 2188	Autres immobilisations corpo.	701 030.22	175 257.55
Compte 23	Immob en cours	430 000,00	107 500.00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire,
P. PROVENDIER

